

L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES À FRANCE MÉDIAS MONDE

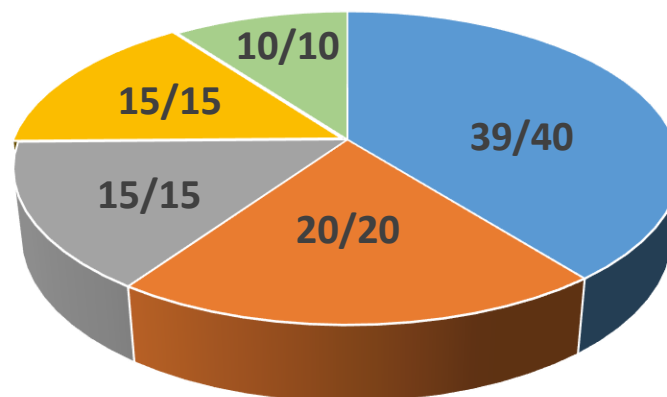
Résultats pour l'exercice 2019

En 2018, l'Etat a mis en place une méthode de calcul afin de mesurer dans toutes les entreprises françaises les éventuelles inégalités femmes/hommes (Loi du n°2018-771 du 5 septembre 2018- chapitre IV et décret d'application du 8 janvier 2019).

La direction de France Médias Monde est particulièrement attentive au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et pratique depuis plusieurs années une politique RH volontariste dans ce domaine.

Notre entreprise se réjouit d'atteindre le score de 99 sur 100 pour la 2^{ème} année consécutive.

INDEX 2019 de l'égalité Femmes/Hommes à FRANCE MEDIAS MONDE Total de points 99/100



Quelle méthodologie est utilisée ? L'index est calculé selon 5 indicateurs

- Indicateur 1 => NOTE 39/40** Calcul de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à poste égal et âge comparable
- Indicateur 2 => NOTE 20/20** Calcul de l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire
- Indicateur 3 => NOTE 15/15** Calcul de l'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes
- Indicateur 4 => NOTE 15/15** Calcul du pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris.
- Indicateur 5 => NOTE 10/10** Calcul du nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations (entreprise de + de 300 salariés)